

“Update TVA 2009 – 2010”

Mardi 9 février 2010 – Leonardo Hotel à Wavre

Katia Delfin Diaz, Administrateur WP&B sa – La Maison TVA

Objet du séminaire

Force est de constater que la législation fiscale est en évolution perpétuelle et qu’il est primordial aujourd’hui de se tenir informé des dernières modifications de loi ou autres textes en vigueur. En effet, ne pas connaître les derniers changements en matière de TVA que ce soit à un niveau national ou international, peut coûter très cher à votre entreprise. D’où l’intérêt d’être vigilant et à jour !

Nous verrons ensemble les dernières directives européennes en matière de TVA ainsi que quelques arrêts de la Cour de Justice européenne et certains points de vue de l’administration de la TVA belge concrétisés par de nouvelles circulaires administratives ou autres décisions. La journée de formation se présente en deux parties: dans un premier temps, nous aborderons le volet national, et dans un deuxième temps, le volet européen.

ACTUALITE. A partir du 1er janvier 2010 les nouvelles règles de localisation des prestations de services entrent en vigueur. Tout assujetti (entreprise, autorité publique, assujetti sans droit à déduction, ...) y est également confronté et devra dorénavant tenir compte de ces nouvelles règles.

ACTUALITE. A côté de ces adaptations du Code de la TVA ainsi que des Arrêtés Royaux suite aux nouvelles règles de localisation des services, il ne faut pas perdre de vue la prolongation du taux réduit dans le bâtiment et l’instauration du taux réduit de TVA pour le secteur horeca.

ACTUALITE. Qu’en est-il de la TVA sur les terrains ?

Groupe-cible

Cette journée de formation s’adresse aux personnes qui sont quotidiennement confrontées avec la réglementation TVA que ce soit au niveau national ou international. Bien entendu, cette formation s’adresse aux responsables financiers et fiscaux, responsables immobiliers, comptables, réviseurs d’entreprises et conseillers fiscaux ainsi qu’à toute personne confrontée à des questions TVA.

Programme

Nous aborderons lors de cette journée de formation toute une série de nouveautés et nouvelles tendances, dont les principales sont les suivantes:

- les amendements apportés à la Directive TVA (dont le Paquet TVA, formulaires à déposer, taux de TVA réduits)
- les initiatives européennes concernant la lutte contre la fraude TVA
- les arrêts européens les plus intéressants (dont les prestations accessoires à la location immobilière, le time-sharing, les arrondis des montants de TVA, le droit à déduction)
- prolongation des conditions du remboursement de TVA mensuel
- nouveaux formulaires à déposer : déclaration à la TVA, le relevé intracommunautaire
- les modifications les plus importantes au CTVA (dont les art. 21, 21bis, 21ter, 22, 41, 50, 51, 53quinquies, 53sexies, 76, 80, 91)
- les modifications les plus importantes aux AR en matière de TVA (AR's n° 1, 3, 4, 7, 10, 18, 22, 31, 54) + les nouveaux AR's n°23, 50 en 56 et l'abrogation de l'AR n°5
- nouveau point de vue concernant le transfert d'une universalité de biens (art. 11 CTVA)
- taux de TVA réduit dans le secteur immobilier
- taux de TVA réduit dans le secteur horeca.

Informations pratiques

La formation aura lieu le mardi 9 février 2010 de 9h00 à 17h00 (accueil dès 8h30) au Leonardo Hotel (ancien Novotel) Wavre-Bruxelles Est, rue de la Wastinne 45, à 1301 Wavre. Pour de plus amples détails quant à l'accès, nous vous invitons à surfer sur: www.leonardo-hotels.com. Aussi un itinéraire vous sera envoyé en temps opportun.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription à la formation s'élève à 350 EUR hors TVA par participant, documentation et lunch compris. Une facture vous sera adressée quelques semaines avant le jour de la formation. Par contre, si vous envisagez régler le paiement par chèques-formation (Région Wallonne), la facturation s'effectuera après que la formation ait eu lieu. Veuillez nous communiquer vos codes d'autorisation et d'utilisation au plus tard le jour même de la formation ! Etant donné que le nombre de participants est limité à 50 personnes, nous vous demandons de nous renvoyer le plus rapidement possible le formulaire d'inscription.

WP&B sa – La Maison TVA:

1. est agréée en qualité d'opérateur de formations dans le cadre du dispositif « chèque-formation » pour les sociétés wallonnes sous le numéro **08.0702**; – 7 chèques de formation à réserver moyennant 7 heures de formation
2. est reconnue pour cette formation par l'**IPCF** sous le numéro **20083** (7h)
3. est agréée comme opérateur de formation par l'**IEC** sous le code **B0092/2009**
4. est reconnue pour ses formations par le label **Qfor**: numéro de certificat : **08073**
5. est reconnue par l'**IFP** (industrie alimentaire)

Vous pouvez consulter le panel complet de nos formations sur www.vat-house.com.
Aussi, nous pouvons vous assister pour toute question TVA ou douane.

WP&B sa – La Maison TVA

Jozef Van Elewijckstraat 103, b 10, 1853 Strombeek-Bever
Tél. : 02/261.05.55 • Fax : 02/261.05.33 • wpb@vat-house.com • www.vat-house.com
TVA BE 0461.037.139 • RPR 0461.037.139 - Bruxelles